

8. Protection sociale complémentaire pour information sur le bilan des affiliations

PSC Volet santé

- La période d'affiliation a débuté le 2 décembre 2025 pour **55 358 agents**.
- **42 815 agents sont affiliés** et **10 037 agents sont dispensés**.
- **52 852 agents** sont ainsi affiliés ou dispensés, soit **97%** de l'ensemble des collègues concernés.
- Pour faciliter les démarches de résiliation, une **attestation employeur** est disponible sur ETNA. Une information sur ce point a été adressée à tous les personnels
- **RAPPEL : il appartient aux agents de faire les démarches de résiliation auprès de leurs assurances respectives**

PSC Volet prévoyance

- Il s'agit d'une protection complémentaire qui sécurise vos revenus lorsque votre situation de santé ou familiale vous empêche de travailler.

Elle complète vos droits statutaires servis par votre employeur ou la sécurité sociale

Elle intervient dans les situations suivantes :

- lorsque vous ne pouvez plus travailler pendant une longue période à la suite d'une maladie ou d'un accident (incapacité de travail) ;
- lorsque vous êtes reconnu en invalidité ;
- en cas de décès, pour assurer un soutien financier à vos proches.
- Le ministère finance une partie de la cotisation à hauteur de **7€ par mois**.

PSC Volet prévoyance

- La souscription à l'offre PSC Prévoyance demeure toutefois **facultative**
- La **FAQ disponible** sur le site internet du Ministère a été **mise à jour** avec des informations sur le volet prévoyance
- L'affiliation sera possible à **compter du 9 avril** (la MGEN est dès à présent à disposition pour des informations, des devis...)
- Une information à tous les personnels sera transmise par mail pour les informer de la disponibilité de l'offre. 2 mails de relance seront également transmis
- L'affiliation se fera **via l'espace personnel MGEN** créé dans le cadre de l'affiliation PSC « santé »
- La PSC santé et la PSC prévoyance prendront **effet le 1^{er} mai 2026**